

**SYNDICAT DU LABAY- Commune d'Osse en Aspe**  
**Compte rendu de la réunion du 4 janvier 2019**

Etaient présents :

Pour le conseil syndical : Gérard BURS, Jean Jacques CAUHAPE (suppléant), Marc ISABELLE, Françoise STUTTGE et Pascal USAUROU.

Pour l'ONF : Olivier CASTAING

Les éleveurs : Pierre LAC ARIET

L'Abri Montagnard représenté par Aurore PEDARAZACQ

**Préparation des opérations d'écobuage :**

Gérard BURS exprime qu'en raison d'un manque de bénévoles, il ne prendra plus la responsabilité d'un écobuage. Les écobuages seront faits dorénavant à la demande des tiers et sous leur responsabilité personnelle.

Il rappelle que le déclarant, après avoir obtenu l'accord, doit le jour de la mise à feu informer le SDIS et le maire. Ce n'est pas à la mairie de prévenir le SDIS. L'information des autres usagers de la montagne est un élément indispensable à la sécurisation, c'est une mission qui revient au responsable de l'écobuage, elle se traduit, à minima, par la pose de panneaux d'information disponibles à la mairie.

La chambre d'agriculture a mis en place un portail SERPIC alimenté par la commune et l'ONF et consulté par le SDIS.

**Cette année, il est demandé de privilégier la mise à feu en dehors des congés scolaires.**

**Le Préfet alerte sur le risque de débordement des feux eu égard au dépérissement des buis devenus un combustible sec et facilement inflammable.**

**demandes réceptionnées à ce jour :**

Jean LAHITETE, convoqué absent,

Alain CANDAU, convoqué absent,

Alain QUINTANA pour l'Abri Montagnard, représenté par Aurore PEDARAZACQ

**Pour le chantier de l'Abri Montagnard : la date du 1<sup>er</sup> février est fixée.**

L'établissement mettra à disposition 4 employés, la commune mobilisera 10 participants dont les noms suivent : Michel CAMSUZA, Jacques CAPDEVIELLE, Marc ISABELLE, Gérard et Eric BURS Françoise STUTTGE, Christian LONCA, Fernando CASTEL et François DENGUI.

L'agent de la commune, Bernard DENGUI sécurisera le terrain en créant un pare feu avec le tracteur et en organisant l'alimentation en eau en cas de besoin, les tuyaux sont à vérifier (à faire sans tarder à son retour à partir du 16 janvier) et participera à l'opération d'écobuage le vendredi 1<sup>er</sup> février.

Des barrières avec panneaux d'information seront mises sur les voies d'accès pour informer les usagers.

**Pour le chantier du Layens :** les bergers utilisateurs devront formaliser leur demande auprès des 2 communes, Osse et Lourdios (imprimé de demande et plan). Ils devront aussi coordonner leurs chantiers afin que le feu ne se propage pas. **le vendredi 8 février est proposé**, ensuite les vacances scolaires débutent.

Pierre LAC ARIET, seul éleveur convoqué présent, se porte volontaire pour participer. Gérard BURS précise que Messieurs Michel BLAYE, Jean-Pierre CASAVIELLE et Denis FOURCADE doivent sans délai faire leurs demandes conjointes. Les délégués de Lourdios présents vont informer leurs bergers.

**Chantier de Monsieur Alain CANDAU :** quartier Ipère – les serres

L'avis de l'ONF n'est pas requis. Le maire donne un avis favorable sous réserve du respect de l'arrêté préfectoral : téléphoner au SDIS (référence SERPIC : 1/2019) et à la mairie le jour de la mise à feu avant 10 heures, 4 participants, pose des panneaux d'information.

**Chantier de Monsieur Jean LAHITETE :** lieudit Areille Secout

L'avis de l'ONF n'est pas requis. Le maire donne un avis favorable sous réserve du respect de l'arrêté préfectoral : téléphoner au SDIS (référence SERPIC : 2/2019) et à la mairie le jour de la mise à feu avant 10 heures, 4 participants, pose des panneaux d'information

**Chantier de Monsieur Jean LAHITETE :** lieudit Ipère et Labaigt

L'avis de l'ONF n'est pas requis. Le maire donne un avis favorable sous réserve du respect de l'arrêté préfectoral : téléphoner au SDIS (référence SERPIC : 3/2019) et à la mairie le jour de la mise à feu avant 10 heures, 4 participants, pose des panneaux d'information

Début du conseil syndical :

Monsieur CAUHAPE rappelle que Monsieur Jean LASSALLE n'est plus délégué car il n'est plus maire, la secrétaire s'excuse, il s'agit d'une erreur d'appréciation, il lui semblait que les délégués étaient désignés en leur nom propre et non suivant leur fonction. Elle en prend bonne note.

Délibération 1-2019 : Monsieur Olivier CASTAING présente l'état d'assiette proposé pour 2019

Il s'agit des parcelles 2C, 3C, 20A, 21C, 35A, 36A, et 38A

Les parcelles 20 et 21 sont toujours en cours depuis 2011 (Lapassade). Les parcelles 35 et 36 sont dans une zone où le contexte est riche (peuplement têtards), l'étude environnementale de Christophe Chauliac préconise fortement une préservation de ce secteur.

Parcelle 38 : problème de desserte et de stockage des bois en bord de route.

Après examen des propositions des l'ONF, le Conseil Syndical **DECIDE**

Parcelle	Surface à désigner (ha)	Décision du propriétaire	Mode de commercialisation		
			Vente sur pied	affouage	Bois façonnés
2C	15	Inscription	X		
3C	8	Inscription	X		
20A	9.11	Suppression			
21C	13.73	Suppression			
35A	7.52	Suppression			
36A	6.70	Suppression			
38A	21.98	report			X

Il **APPROUVE** l'état d'assiette des coupes de l'année 2019 présenté ci-dessus

Il **DEMANDE** à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des **coupes des parcelles 2C et 3C**

Il **CHARGE** le Président d'informer le Préfet de Région des motifs de report de la parcelle 38A et de la suppression des coupes parcelles 20A 21C 35 A 36A. Et lui **DONNE POUVOIR** pour effectuer les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente

**Délibération 2/2019** : Le label PEFC, pour « Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes », est un organisme international garantissant que le bois utilisé provient de forêts gérées durablement. Regroupant 35 pays et environ 245 millions d'hectares, PEFC est le label le plus important au niveau mondial

Le syndicat est adhérent depuis le 20 janvier 2004.

Le Président informe l'assemblée que l'organisme le sollicite pour renouveler l'adhésion pour les cinq prochaines années.

En rejoignant le système PEFC, le syndicat s'engage à mettre en œuvre [les règles de gestion forestière durable](#) afin de pouvoir vendre du bois certifié PEFC et d'accepter les contrôles de l'organisme.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical **RENOUVELLE** l'adhésion à PEFC

**Délibération 3/2019** : Le Président présente à l'assemblée le projet de création d'une aire de traite à Aillary. Cette opération peut bénéficier d'aides similaires (FEADER et Région) à celle de la cabane des Coungues, soit 80% du montant HT.

La commune de Borce a terminé l'aire de traite à HORTASSY. Le montant des travaux s'est élevé à 31 849 euros HT

- Hélicoptage : 10 560 €
- Fourniture et pose : 21 289 €

Le conseil syndical, après avoir examiné les travaux envisagés

APPROUVE le projet de travaux et DEMANDE au Président de solliciter des entreprises en vue d'obtenir des devis.

DEMANDE au Président de répondre à l'appel à projet du Programme de développement rural Aquitain 2015-2020 et de présenter le projet «création d'une aire de traite à Aillary »

Questions diverses :

Nécessité de travaux à Ipère : Gérard BURS va contacter l'entreprise PRIEUR

Route de Lourdios : les délégués de Lourdios s'alarment que la route ne soit toujours pas remis en état. Le Président va se rapprocher du Président du syndicat d'Issaux et de Monsieur SALIOU du département.

Osse en Aspe, le 8 janvier 2019